### **FCP VALEURS QUIETUDE 2017**

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 21 287 649 DT, un actif net de 21 196 724 DT pour 4 119 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 146,085 DT.

### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques

que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère

approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects

significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 au 31

décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à

cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications

spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous

avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition

des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant

réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base

de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé

des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne

relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

**ECC-MAZARS** 

**Mourad FRADI** 

# **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
<del></del>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		8 024 659	5 939 115
Obligations et valeurs assimilées		11 291 291	
Titres OPCVM		-	
	3.1	19 315 950	17 937 495
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	3.2	1 071 600	1 475 475
Disponibilités	3.2	1 971 699 <b>1 971 699</b>	1 779 820 3 255 295
		1 07 1 000	0 200 250
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-
Autres actifs		_	_
<u>Hunco uotiro</u>			
TOTAL ACTIF		21 287 649	21 192 790
PASSIF			
<u>r Addir</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	80 327	73 370
Autres créditeurs divers	3.4	10 598	10 495
TOTAL PASSIF		90 925	83 865
ACTIF NET			
Capital	3.5	20 686 158	20 648 602
		_0 000 .00	20 0 10 002
Sommes capitalisables		510 566	460 323
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		_	-
Sommes capitalisables de l'exercice		510 566	460 323
	_		
ACTIF NET		21 196 724	21 108 925
	=		<b>A</b> 400 <b>-</b>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 287 649	21 192 790

# **ETAT DE RESULTAT**

# ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 21/12/2012 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres		803 249	515 686
Dividendes	4.1	250 693	57 574
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	552 556	458 112
Revenus des placements monétaires	4.3	50 764	256 538
Total des revenus des placements		854 013	772 224
Charges de gestion des placements	4.4	<310 158>	<280 241>
Revenu net des placements		543 855	491 983
Autres produits Autres charges	4.5	- <30 003>	- <29 934>
Résultat d'exploitation		513 852	462 049
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 286>	<1 726>
Sommes capitalisables de l'exercice		510 566	460 323
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cession de titres Frais de négociation de titre		3 286 <112 052> <30 584> <5 048>	1 726 <286 676> 57 381 <5 728>
Résultat net de l'exercice		366 168	227 026

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 21/12/2012 au 31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<u>366 168</u>	<u>227 026</u>
Résultat d'exploitation		513 852	462 049
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<112 052>	<286 676>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<30 584>	57 381
Frais de négociation de titre		<5 048>	<5 728>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
Transactions sur le capital		<u>&lt;278 369&gt;</u>	<u>20 881 899</u>
Souscriptions		-	21 040 000
Capital		-	21 040 000
Régularisation de l'exercice Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		- -	-
Rachats		<278 369>	<158 101>
Capital		<276 963>	<165 000>
Régularisation de l'exercice Régularisation des sommes capitalisables des		<9 883>	<1 422>
exercices antérieurs droit de sortie		<6 174> 14 651	- 8 321
		14 051	0 321
Variation de l'actif net		87 799	21 108 925
Actif net			
En début de l'exercice En fin de l'exercice		21 108 925 21 196 724	- 21 108 925
Nombre de parts			
En début de l'exercice En fin de l'exercice		4 175 4 119	- 4 175
Valeur liquidative		5 146,085	5 056,030

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

### 1 - Presentation de la societe

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 avril 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2017.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### 2 - Principes et methodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

### 2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### 2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### 2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

### 2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

# 3 - Notes sur le bilan

# 3.1 Portefeuille titres :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
A- Actions et droits rattachés				
AETECH	5 628	33 768	15 438	0,07%
AMEN BANK	5 754	173 882	149 742	0,70%
ASSAD	29 980	236 232	240 230	1,13%
ASSURANCES SALIM	7 500	186 880	195 053	0,92%
ATTIJARI BANK	10 251	217 685	244 548	1,15%
ATTIJARI LEASING	9 048	250 968	238 152	1,12%
ВН	11 800	153 400	120 395	0,57%
CARTHAGE CEMENT	28 800	82 779	69 898	0,33%
CITY CARS	25 136	275 239	288 385	1,35%
ELECTROSTAR	4 000	60 000	27 160	0,13%
EURO-CYCLES	7 138	101 861	116 878	0,55%
LAND`OR	96	720	516	0,00%
MIP	17 932	84 280	42 194	0,20%
MPBS	46 100	278 250	335 424	1,58%
NEW BODY LINE	12 031	100 041	83 495	0,39%
ONE TECH HOLDING	32 550	212 458	234 523	1,10%
SAH TUNISIE	50 916	405 434	546 481	2,57%
SERVICOM	70 435	1 251 739	1 019 758	4,79%
SFBT	26 798	546 497	603 277	2,83%
SIAME	55 500	164 526	129 149	0,61%
SIMPAR	4 157	210 873	233 411	1,10%
SIMPAR NG 2014	1 062	53 872	54 056	0,25%
SITS	15 000	46 127	28 800	0,14%
SOPAT	77 700	239 708	233 955	1,10%
SOTIPAPIER	204 378	1 024 974	1 008 810	4,74%
STAR	5 442	798 833	792 252	3,72%
SYPHAX AIRLINES	72 350	551 072	280 718	1,32%
TUNINVEST-SICAR	48 000	451 047	529 632	2,49%
TUNISIE LEASING	7 594	163 800	162 329	0,76%
Total actions et droits rattachés		8 356 946	8 024 659	37,71%

	Nombre de titres	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
B-Obligations et valeurs assimilées				
Obligations de sociétés				
AIL 2013-1 TF	15 000	1 200 000	1 239 584	5,82%
TL SUBORDONNE 2013	17 000	1 360 000	1 410 912	6,63%
Total Obligations de sociétés		2 560 000	2 650 496	12,45%
Bons du trésor assimilables				
BTA 12-2016 5,25%	2 200	2 185 100	2 190 163	10,29%
BTA 07-2017 6,75%	3 744	3 904 992	3 934 267	18,48%
BTA 03-2016 5,25%	1 462	1 459 807	1 509 603	7,09%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	997 000	1 006 762	4,73%
Total Bons du trésor assimilables		8 546 899	8 640 795	40,59%
Total obligations et valeurs assimilées	-	11 106 899	11 291 291	53,04%
Total		19 463 845	19 315 950	90,75%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Cout</u> <u>d'acquisition</u>
Actions	4 622 100
	4 622 100

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de Cession/remb oursement	Plus ou moins values réalisées
Obligations	640 000	640 000	-
Actions	2 461 006	2 430 422	<30 584>
TOTAL	3 101 006	3 070 422	<30 584>

# 3.2 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
Achats souscriptions à régler	< 9 259 >	-
Vente titres a encaisser	29 764	-
Amen Bank	1 951 194	1 779 820
	1 971 699	1 779 820

### 3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	74 013	70 214
Rémunération du dépositaire à payer	6 314	3 156
	80 327	73 370

# 3.4 <u>Autres créditeurs divers</u> :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
Honoraires du commissaire aux comptes	8 339	8 223
Redevance CMF	1 794	1 802
Intérêts intercalaires	465	-
Retenue à la source à payer	<u>-</u>	470
	10 598	10 495

# 3.5 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2014		
Montant	20 648 602	
Nombre de part	4 175	
Nombre de porteurs de parts	226	
Souscriptions réalisées		
Montant	-	
Nombre de parts	-	
Nombre de porteurs de parts entrants	-	
Rachats effectués		
Montant	276 963	
Nombre de parts	56	
Nombre de porteurs de parts sortants	4	
Autres mouvements		
Frais de négociation de titre	< 5 048	>
Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	< 112 052	>
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 30 584	>
Droit de sortie	14 651	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 6 597	>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	460 323	
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 6 174	>
Capital au 31 décembre 2014 Montant	20 686 158	
Nombre de parts	4 119	
Nombre de porteurs de parts	222	
Taux de rendement	1,78%	
	1,1.370	

### 4 - Notes sur l'etat de resultat

# 4.1 <u>Dividendes</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 21/12/2012 au 31/12/2013
Dividende SOTIPAPIER	50 000	-
Dividende TUNINVEST SICAR	48 404	22 338
Dividende ONE TECH HOLDING	29 400	-
Dividende SAH TUNISIE	28 476	-
Dividende CITY CARS	18 326	-
Dividende ASSAD	11 392	-
Dividende STAR	9 425	5 538
Dividende MPBS	9 000	-
Dividende TUNISIE LEASING	7 330	9 500
Dividende SIMPAR	7 173	1 156
Dividende SIAME	6 494	-
Dividende ASSURANCE SALIM	6 375	2 550
Dividende AMEN BANK	5 923	3 018
Dividende ATTIJARI LEASING	5 035	2 060
Dividende NEW BODY LINE	4 812	3 943
Dividende GIF	2 000	2 500
Dividende SITS	1 024	3 686
Dividende EURO-CYCLES	104	-
Dividende SOMOCER		1 285
	250 693	57 574

# 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
395 980	325 337
156 576	132 775
552 556	458 112
	au 31/12/2014 395 980 156 576

# 4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2014</u> au 31/12/2014	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
Intérêt sur Certificat de dépôt	24 525	70 455
Intérêt sur Billets de trésorerie	-	57 068
Intérêt sur dépôt à vue	26 239	129 015
	50 764	256 538

# 4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2014</u> au 31/12/2014	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
Rémunérations du gestionnaire	297 518	267 757
Rémunération du dépositaire	12 640	12 484
	310 158	280 241

# 4.5 Autres charges:

	<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
Redevance CMF	21 424	21 195
Honoraires du commissaire aux comptes	8 339	8 223
Autres frais	240	516
	30 003	29 934

# 5 - AUTRES INFORMATIONS

# 5-1 Données par part :

Données par part	Du 01/01/2014 au 31/12/2014		Du 21/12/2012 au 31/12/2013
Revenus des placements	207,335		184,964
Charges de gestion des placements	< 75,299	>	< 67,124 >
Revenus net des placements	132,036	_	117,840
Autres produits	-		-
Autres charges	< 7,284	>	< 7,170 >
Résultat d'exploitation (1)	124,752		110,670
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,798	>	< 0,413 >
Sommes capitalisables de l'exercice	123,954	_	110,257
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	< 27,204	>	< 68,665 >
Frais de négociation de titre	< 1,226	>	< 1,372 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 7,425	>	13,744
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 35,854	>	< 56,293 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	88,897		54,377
Droit de sortie	3,557		1,993
Résultat non distribuable de l'exercice	<32, 297	>	<54, 300 >
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 1,602	>	0,073
Sommes non distribuables de l'exercice	<33,899	>	<54,227 >
Valeur liquidative	5 146,085	. =	5 056,030
5-2 Ratios de gestion des placements :			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%		1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,14%		0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,38%		2,18%

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout de cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2017. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.